



Arbresle Badminton Club

RÈGLEMENT PARTICULIER TDJ N°6 de L'Arbresle Les 10 & 11 Février 2018

Article 1 - Le tournoi est ouvert à tout joueur U13 (Benjamins), U15 (Minimes), U17 (Cadets) ou U19 (Juniors) du Rhône muni d'une licence FFBaD.

Article 2 - Les tableaux proposés sont : **Double Dames, Double Hommes, Double Mixte : U13 ; et Simple : U15, U17 et U19.** Les tableaux seront constitués selon la règle en cours inscrite dans le règlement du Grand Prix Départemental Jeune du Rhône 2017-2018. Dans chaque catégorie, en fonction du nombre d'inscrits, trois séries pourront être représentées : Élite, Espoir, Open.

Article 3 - La compétition sera en poules de 3 ou 4 joueurs, avec si possible 2 sortants, suivie d'une phase à élimination directe, comme défini dans le règlement GPDJ. S'il y a moins de 6 joueurs ou équipes inscrits dans une catégorie, le tournoi se déroulera sous la forme d'une poule unique. Les modalités exactes de la compétition seront communiquées et affichées le jour même.

Article 4 - L'inscription est autorisée sur 2 tableaux. Un joueur ne peut s'inscrire que sur une catégorie d'âge (sa catégorie ou une catégorie supérieure) par journée et ne peut pas disputer deux tableaux identiques sur le week-end (exemple : simple U15 le samedi et simple U17 le dimanche n'est pas autorisé).

Article 5 - Le montant de l'inscription est de 6€ par joueur, quel que soit le nombre de tableaux joués. Les inscriptions accompagnées du règlement sont à envoyer par courrier à : Laurent Labarre – 45 chemin de Montferrat – 69490 Saint Loup.

Article 6 - Le comité d'organisation se réserve le droit, en accord avec le juge-arbitre, de supprimer des catégories en fonction du nombre d'inscrits ou de limiter le nombre d'inscrits dans un ou plusieurs tableaux (sélection sur date de réception du courrier et frais d'inscription) et de mettre en place le mode d'élimination directe dans certains tableaux.

Article 7 - La date limite de réception des inscriptions est fixée au vendredi 2 février 2018, le tirage au sort aura lieu le dimanche 4 février 2018. Les têtes de série seront désignées en fonction du CPPH au jour du tirage au sort.

Article 8 - Le nombre de participants est limité aux 120 premières inscriptions. Aucune inscription ne sera prise en compte sans son règlement.

Article 9 - Un échancier sera affiché dans la salle. L'ordre des matches et les horaires sont donnés à titre indicatif. Ils seront respectés dans la mesure du possible. **Les joueurs sont convoqués 40 minutes avant le début des matchs. Attention : selon l'avancement de la compétition, un joueur pourra être appelé une heure avant l'horaire prévu.**

Article 10 - Tout joueur aura une tenue vestimentaire correcte et conforme au règlement fédéral. Les participants s'engagent à respecter le matériel fourni lors du tournoi.

Article 11 - Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, les volants retenus seront ceux mis en vente dans la salle à savoir les **RSL grade 4.**

Article 12 - Le mode d'arbitrage est l'auto-arbitrage. Les arbitres souhaitant officier sont invités à se faire connaître auprès du juge-arbitre.

Article 13 - Tout joueur ne se présentant pas dans un délai de **5 minutes** à l'appel de son nom pourra être disqualifié.

Article 14 - Le temps de repos minimum entre 2 matches est fixé à **20 minutes**. Il pourra être réduit avec l'accord des joueurs.

Article 15 - Les joueurs appelés à jouer sur le terrain désigné auront droit à **3 minutes** d'échauffement, test des volants compris.

Article 16 - Rappel des interruptions de jeu : **60 secondes** maximum dans chaque set dès qu'un joueur atteint 11 points, **120 secondes** entre chaque set.

Article 17 - Le plateau de jeu est uniquement réservé au juge-arbitre, aux organisateurs, aux joueurs appelés à jouer ainsi qu'aux entraîneurs pour le coaching à 11 points et entre les sets, avec 2 coachs maximum par joueur ou équipe. **Le coaching entre les points n'est pas autorisé.**

Article 18 - Tout volant touchant une infrastructure du gymnase sera compté faute, sauf au service il sera compté let une fois. Les câbles supportant les poteaux de basket seront comptés let en jeu.

Article 19 - Tout joueur désirant s'absenter le fera sous sa propre responsabilité et sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match. Toutefois, pour une raison majeure, il devra impérativement prévenir le juge-arbitre et la table de marque en indiquant précisément l'heure de son retour.

Article 20 - Toute contestation devra être présentée au juge-arbitre par le joueur concerné.

Article 21 - **Tout forfait** (maladie, raison familiales...) après le tirage au sort **doit être signalé aussi vite que possible** par téléphone à l'organisateur (Tel : 06.82.32.02.92) **et justifié par courrier dans les 5 jours maximum** après la compétition à la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de badminton :

- par courrier : 37 route du Vercors 38500 St-Cassien
- par mail : sophie.bluy@badminton-aura.org

Article 22 - Le juge-arbitre principal est **Bryan Floret**. Ses décisions sont sans appel.

Article 23 - Le juge-arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Article 24 - Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou autres.

Article 25 - La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles de ce règlement.

Juge-arbitre : Bryan Floret